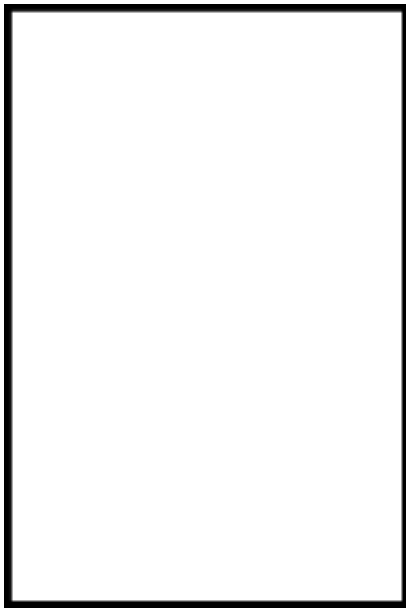


Espace temps.net

Penser les humains ensemble.

Dernière image...

Responsable éditoriale , le vendredi 7 juillet 2006



Le projet de loi DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) ayant été adopté à la veille des vacances par l'Assemblée et le Sénat, l'édition en ligne d'[Études photographiques](#) cesse ipso facto d'exister, dans ce qu'il faut interpréter comme un acte politique fort, marqué par un désaccord profond envers le législateur et une triste impuissance face aux détenteurs des droits d'auteurs :

« Devant le durcissement de la loi DADVSI, la rédaction de la revue *Études photographiques* a pris la décision de renoncer à son édition en ligne. C'est avec le plus profond regret que nous abandonnons une possibilité que nous avons été parmi les premiers à explorer. Mais les conditions d'une édition électronique illustrée respectueuse à la fois des contraintes légales et des exigences scientifiques ne sont plus réunies. Jusqu'en 2009 au moins, il n'y aura pas en France d'exception pour l'usage des images dans un cadre scientifique. Depuis quatre ans, *Études photographiques* a admis de publier en ligne ses articles amputés de leur illustration. Pour une revue consacrée à l'histoire visuelle, cette solution ne pouvait être que temporaire. Nous n'attendrons pas trois années de plus, sans aucune garantie sur les modalités d'application futures de la loi, alors que la pente suivie est un alourdissement de toutes les formes de protection. Compte tenu de nos contraintes budgétaires, nous prenons la seule décision conforme aux obligations légales actuelles : celle d'interrompre notre expérience électronique. Nous espérons que ce geste servira à attirer l'attention sur la situation de l'édition illustrée et à inspirer des dispositions qui lui soient plus favorables. » [[Message du comité de rédaction](#)]

Plus d'informations et divers liens sur la page des [Actualités de la recherche en](#)

histoire visuelle.

Le vendredi 7 juillet 2006 à 00:00 . Classé dans . Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.